

Département de la
Moselle

20 12 / 005 Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Thionville - Est

Séance du 31 juillet 2012

Conseillers élus
15

Sous la Présidence de ROLLINGER Gérard, Maire :

Conseillers en
fonction
15

Etaient présents : PATOUT – Mmes DI VITA – DISTEL –
DELEURME – CYRON – MM ROLLINGER Michel – ENGELBERT
– IRR – LEG – BOUZENDORFFER - HAMMES

Absents avec procuration : VAN KOUWEN - LANGARD

Conseillers présents
12

Absent excusé : GUTIERES

Convocation du 24 juillet 2012

N° 01/05/2012

Objet : Marché des travaux pour la réalisation d'un plateau surélevé et enfouissement de réseaux sur le CD654 (rue Nationale)

Le Maire rappelle l'avis d'appel public à la concurrence pour la création d'un plateau surélevé et enfouissement des réseaux secs rue Nationale, paru dans le Républicain Lorrain le 09 juin 2012 et le Moniteur le 12 juin 2012.

Il rappelle le mode de passation, à savoir :

- Procédure adaptée en application des articles 28 du code des marchés

Il informe le conseil municipal du résultat de l'ouverture des plis effectuée par la commission le 04 juillet 2012.

Le conseil municipal après délibération attribue le marché pour la réalisation des travaux à l'entreprise :

SLEE 7 bd Bellevue BP 37 57310 GUENANGE

Entreprise classée première suivant l'application des critères d'attribution pour un montant de :

278 798,34 € HT soit 333 442,81 € TTC après négociation.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le marché et toutes pièces concernant cette affaire.

N°02/05/2012

Objet : Etat de prévision des coupes de bois dans la forêt communale

Le conseil municipal approuve l'état de prévision des coupes avec les précisions suivantes : les parcelles 4 et 5 sont acceptées selon les besoins en bois de feu. Les arbres de diamètre à 50 cm seront abattus par les bûcherons professionnels.

Le conseil municipal demande la délivrance des produits non façonnés (sur pied et houppiers) destinés à être transformés en bois de chauffage par les affouagistes. La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le conseil municipal fixe :

La taxe d'affouage de 9 à 12€ selon les difficultés

Le délai d'exploitation des bois au 30 avril 2013

Le délai d'enlèvement des bois au 30 août 2013.

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, désigne les trois garants solidairement responsables de la bonne exécution de la coupe :

- BOUZENDORFFER Robert
- PATOUT Gilbert
- IRR Christian

L'aide de l'agent est sollicité pour la matérialisation et la réception des lots : 2,50€ par stère.
Le Chef d'Agence de l'ONF procédera à la délivrance des coupes et à l'agrément des garants.

N°03/05/2012

Objet : Apprentissage de l'allemand en école élémentaire

Après explication du maire, le conseil municipal confirme le principe de l'adhésion de la commune à la poursuite du projet de l'apprentissage de la langue et de la culture du voisin et envisage la création d'un poste à savoir :

Un assistant éducatif allemand (locuteur natif germanophone) intervenant dans l'école élémentaire pour l'enseignement de la langue et de la culture allemande ; « diplômé d'Etat « staatlich geprüfter Erzieherin » ou détenteur au moins du premier « Staatexamen Lerhamt Grundschule » ou détenteur d'un diplôme universitaire du domaine de l'éducation, pour l'apprentissage précoce de l'allemand en élémentaire ».

N°04/05/2012

Objet : Déclassement du bien sis rue de l'école, jouxtant la parcelle 84 appartenant à M. DIRUIT 18 rue de l'école.

Le conseil municipal

Sur proposition du Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2141-1 et suivants,
Vu le Code de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L-2141-1 et suivants,
Considérant la désaffectation du bien sis à rue de l'école côté Est, jouxtant la parcelle N°84 de même niveau appartenant à M. DIRUIT 18 rue de l'école ;

Considérant que l'utilisation prévue de ce bien, à savoir une bande de dégagement d'un ancien jeu de quilles n'a aujourd'hui plus d'usage ni d'intérêt ;

Considérant la configuration de ce bien inadaptée aux besoins de la commune ;

Considérant que ce terrain est en friches et entretenu par le propriétaire de la parcelle 84 section 3 depuis plus de trente ans.

Considérant la lettre de M. DIRUIT en date du 19/07/2012 faisant part à la commune de son intention d'acquérir ce bien pour l'inclure définitivement à sa propriété ;

Le conseil municipal :

Par 12 voix pour ;

Prononce le déclassement du bien sis à rue de l'école côté Est, jouxtant la parcelle n°84 appartenant à M. DIRUIT 18 rue de l'école ;

Entérine l'appartenance au domaine privé communal de ce même bien ;

Autorise M. le Maire à signer tous actes et arrêtés s'y rapportant.

N°05/05/2012

Objet : Décision Modificative sur BP 2012

Après explication du maire, le conseil municipal après délibération à l'unanimité décide la modification du budget communal 2012 comme suit :

Retirer du compte suivant :

20 12 / 005

61523 : - 1 000,00 €

Pour les remettre au compte suivant :

66111 : 1 000,00€

N°06/05/2012

Objet : PLU – Annulation de la délibération d’approbation du 12/06/2012




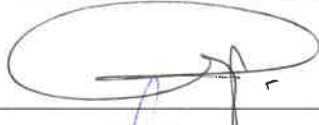


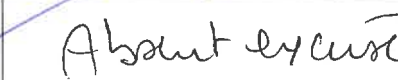




Le Maire informe le conseil municipal des observations apportées par le Préfet au sujet de l’approbation du PLU à savoir :

1. La demande de dérogation au Président du SCOTAT a été faite après l’approbation du PLU
2. L’avis de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) n’a pas été demandé par la commune
3. Des observations de l’avis du Préfet sur le projet de PLU arrêté n’ont pas été reprises (prise en compte de l’Atlas des zones inondables et compléments dans le règlement pour ce qui est des techniques alternatives à l’assainissement des eaux pluviales).

Pour ces raisons le conseil après délibération décide d’annuler la délibération du conseil municipal du 12/06/2012 et décide de redélibérer après accomplissement des points évoqués ci-dessus.

2012/005

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal N°00/05/2012Séance du 31 juillet 2012

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ROLLINGER	Gérard	
PATOUT	Gilbert	
BOUZENDORFFER	Robert	
DI VITA	Anne	
CYRON	Véronique	
DELEURME	Katiane	
DISTEL	Françoise	
ENGELBERT	Christophe	
GUTIERES	Patrick	Absent excuse
HAMMES	Paul	
IRR	Christian	
LANGARD	Thierry	Procuration à ROLLINGER Gérard
LEG	Florent	
ROLLINGER	Michel	
VAN KOUWEN	Wouter	Procuration à ROLLINGER Gérard